

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt, le vingt-quatre novembre**, le Conseil Municipal de la Commune de Cruet s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, en l'absence du maire, sous la présidence de M. Guillaume CLONIET, Premier Adjoint au Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Convocation du Conseil Municipal :

19/11/2020

Affichage réunion :

19 novembre 2020

**Présents :** M. Guillaume CLONIET, Mme Alexandra BARRÉ, M. David DE BRUYNE, Mme Marie-Hélène PLAVERET, Mme Michèle GOUJON, M. Patrick CHARMET, Mme Séverine GAUTHIER, M. Christophe ARALDI, Mme Coline BLANCHET, M. Daniel BLANC, M. Maxime VERTHUY

**Absents excusés :** M. Jean-Michel BLONDET, Mme Geneviève BOISSONNAT, Mme Susana RODRIGUES, M. Jean-Michel CARRIS

**Pouvoirs déposés :**

-mandat : M. Jean-Michel BLONDET

-mandat : Mme Geneviève BOISSONNAT

-mandat : Mme Susana RODRIGUES

-mandat : M. Jean-Michel CARIS

-mandataire : M. Guillaume CLONIET

-mandataire : M. David De BRUYNE

-mandataire : Mme Alexandra BARRÉ

-mandataire : Mme Marie-Hélène PLAVERET

**Secrétaire de séance :** M. Maxime VERTHUY

*La séance est ouverte à 20 heures.*

Monsieur le Premier Adjoint au Maire demande le retrait de 8 points à l'ordre du jour :

- Transfert de compétences PLU à la communauté de communes Cœur de Savoie
- Tarifs du cimetière au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Tarifs de l'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Dépense exceptionnelle – vidange piscine d'un particulier
- Aménagement du RIFSEEP
- Prolongation de la convention de participation sur le risque « Prévoyance » avec ADREA/MUTEX et le CDG73
- Convention relative à l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL – 2020-2022
- Exonération des pénalités – Entreprise Imperium – Marché groupe scolaire le Pray

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

**Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu de la séance précédente

**ORDRE DU JOUR**

- Règlement intérieur du conseil municipal
- Convention partage source eau potable Cruet/Montmélian
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019
- Décision modificative n°4 sur le budget principal
- Décision modificative n°1 sur le budget de l'eau
- Questions diverses



## **2020-53 : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Premier Adjoint au Maire rappelle que l'établissement d'un règlement intérieur du conseil municipal est obligatoire pour toutes les communes de plus de 1 000 habitants en vertu de l'article L 2128-8 du CGCT dans les six mois suivants l'installation du conseil.

Lecture intégrale du règlement intérieur est faite à l'assemblée par M. le Premier Adjoint au Maire.

### **Le conseil à l'unanimité**

- VALIDE le règlement intérieur du conseil municipal

## **2020-54 : CONVENTION PARTAGE SOURCE EAU POTABLE CRUET/MONTMELIAN**

Monsieur le Premier Adjoint au Maire indique à l'assemblée que la présente convention porte sur le partage des eaux issues de la source de Domperron située sur la commune de Cruet.

Ce partage des eaux, alimentant à la fois les communes de Cruet et de Montmélian, n'était formalisé que par délibérations des conseils municipaux.

Il précise l'utilité d'une convention, permettant de formaliser les conditions du partage. La répartition se fait via des fenêtres de différente taille dans les deux bacs de départ et s'établit de la manière suivante :

- 2/5 des eaux pour la commune de Cruet
- 3/5 des eaux pour la commune de Montmélian

Elle stipule également qu'en contrepartie de la mise à disposition gratuite de l'eau, la commune de Montmélian, propriétaire des ouvrages de captage en assure l'entretien et le renouvellement.

Lecture est faite de la convention de partage par Monsieur le Premier Adjoint au Maire.

### **Le conseil à l'unanimité**

- VALIDE la convention de partage de la source de Domperron

Une visite des installations de captage d'eau potable de la commune sera proposée aux conseillers municipaux afin de mieux percevoir les enjeux de gestion de l'eau potable sur la commune de Cruet.

## **2020-55 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2019**

Monsieur Premier Adjoint au Maire présente le rapport 2019 ainsi que les différents indicateurs de celui-ci.

### **Le conseil municipal, à l'unanimité**

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019

## **2020-56 : DECISION MODIFICATIVE N° 4 sur le budget principal**

Monsieur le Premier Adjoint au Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits afin de régulariser certaines écritures comptables à la demande de Madame la comptable publique.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE les opérations ci-après :

| ARTICLE  | LIBELLE        | SECTION | SENS | OPERATION | MONTANT       |
|----------|----------------|---------|------|-----------|---------------|
| 10223/10 | TLE            | Invest. | D    | 66        | - 47 612,06 € |
| 10223/10 | TLE            | Invest. | D    |           | 47 612,06 €   |
| 2031/20  | Frais d'études | Invest. | D    | 41        | 3 000,00 €    |
| 2031/20  | Frais d'études | Invest. | D    | 35        | 3 000,00 €    |
| 2031/20  | Frais d'études | Invest. | D    | 56        | 3 000,00 €    |



|                           |                                    |         |   |    |                 |
|---------------------------|------------------------------------|---------|---|----|-----------------|
| 2033/20                   | Frais insertion                    | Invest. | D | 35 | 1 000,00 €      |
| 20422/204                 | Privé : Bâtiments et instal.       | Invest. | D |    | - 350,00 €      |
| 2051/20                   | Concessions, droits similaires     | Invest. | D |    | - 1 000,00 €    |
| 2111/21                   | Terrains nus                       | Invest. | D | 47 | - 5 000,00 €    |
| 21318/21                  | Autres bâtiments publics           | Invest. | D | 36 | - 2 500,00 €    |
| 2135/21                   | Instal. généré. agenc. aména. cons | Invest. | D | 37 | 1 000,00 €      |
| 21538/21                  | Autres réseaux                     | Invest. | D | 43 | 30 000,00 €     |
| 21568/21                  | Autre matériel et outillage        | Invest. | D | 37 | 500,00 €        |
| 21568/21                  | Autre matériel et outillage        | Invest. | D | 33 | 19 000,00 €     |
| 2183/21                   | Matériel de bureau et info.        | Invest. | D | 37 | 4 000,00 €      |
| 2184/21                   | Mobilier                           | Invest. | D | 34 | 2 000,00 €      |
| 2313/041                  | Immos en cours-constructions       | Invest. | D | 56 | - 4 290,00 €    |
| 2313/041                  | Immos en cours-constructions       | Invest. | D |    | 4 290,00 €      |
| 2315/23                   | Immos en cours-inst.techn.         | Invest. | D | 33 | - 19 000,00 €   |
| 2315/23                   | Immos en cours-inst.techn.         | Invest. | D | 43 | 4 504,00 €      |
| 2315/23                   | Immos en cours-inst.techn.         | Invest. | D | 40 | - 31 000,00 €   |
| 238/23                    | Avance / cde immo. corporelle      | Invest. | D | 40 | 31 000,00 €     |
| <b>TOTAL DEPENSES INV</b> |                                    |         |   |    | <b>43 154 €</b> |
| 1321/13                   | Etat & établ.nationaux             | Invest. | R | 33 | 1 282,00 €      |
| 1323/13                   | Départements                       | Invest. | R | 43 | 11 222,00 €     |
| 2031/20                   | Frais d'études                     | Invest. | R |    | - 33 521,90 €   |
| 2033/20                   | Frais insertion                    | Invest. | R |    | - 3 478,55 €    |
| 2315/041                  | Instal. mat. et outil. technique   | Invest. | R |    | 4 290,00 €      |
| 2315/041                  | Instal. mat. et outil. technique   | Invest. | R | 56 | 32 710,45 €     |
| 238/23                    | Avance / cde immo. corporelle      | Invest. | R | 40 | 31 000,00 €     |
| 280422/040                | Privé : Bâtiments et instal.       | Invest. | R |    | - 350,00 €      |
| <b>TOTAL RECETTES INV</b> |                                    |         |   |    | <b>43 154 €</b> |

### **2020-57 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 sur le budget de l'eau**

Monsieur le Premier Adjoint au Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits afin de régulariser certaines écritures comptables, par suite de nombreux travaux sur le réseau d'eau potable

| ARTICLE    | DESIGNATION  |         | SENS | OPERATION | MONTANT      |
|------------|--|---------|------|-----------|--------------|
| 2158/21    | Autres- travaux sur réseau eau                           | Invest. | D    | 56        | 17 000,00 €  |
| 2315/23    | Install., mat. et outil. Techniques                      | Invest. | D    | 53        | -17 000,00 € |
|            |  |         |      |           |              |
| 61523/011  | Réseaux  | Fonc.   | D    |           | -23 800,00 € |
| 6156/011   | Maintenance (contrat gestion eau potable)                | Fonc.   | D    |           | 27 600,00 €  |
| 671/67     | Charges exceptionnelles/opération de gestion - pénalités | Fonc.   | D    |           | 1 000,00 €   |
| 673/67     | Titres annulés (sur ex. antérieurs)                      | Fonc.   | D    |           | 200,00 €     |
| 7011/70    | Eau  | Fonc.   | R    |           | 4 800,00 €   |
| 701249/014 | Agence eau - redevance pollution domestique              | Fonc.   | D    |           | - 200,00 €   |
|            |  |         |      |           |              |

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE les opérations visées par cette décision modificative



D'autre part, il indique la nécessité d'une réflexion sur les travaux d'investissements du réseau d'eau potable dans les prochaines années, afin d'assurer le maintien d'un bon niveau de performance de celui-ci.

### **Questions diverses :**

-Monsieur le Premier Adjoint au Maire rappelle les nouveaux horaires d'ouverture au public de la mairie. Ceux-ci sont répartis sur trois jours par semaine de la manière suivante :

- le lundi de 9h à 12h
- le mardi de 14h30 à 17h
- le vendredi de 15h à 18h

Ces nouvelles plages d'horaires font suite à la réorganisation du secrétariat de mairie, le Maire et les adjoints étant disponible sur rendez-vous le vendredi soir.

-Madame Alexandra BARRÉ, Adjointe à la vie locale et à la vie scolaire, indique à l'assemblée que l'aide aux devoirs a commencé en collaboration avec la Partageraie. Celle-ci s'effectue par groupe d'environ 5 élèves, le directeur d'école proposant les élèves en fonction de leurs difficultés. Elle précise également le souhait de la municipalité qu'une rotation des élèves soit établie, afin que cette aide aux devoirs bénéficie au plus grand nombre. Enfin, elle termine en constatant la bonne adaptation des élèves au nouveau protocole sanitaire malgré les difficultés qu'il pose.

-Monsieur le Premier Adjoint au Maire précise que la gestion de l'eau potable est assurée par la société VEOLIA jusqu'au 31 décembre 2020 et qu'une commission appel d'offre se réunira le 4 décembre prochain afin d'étudier les candidatures à la reprise du contrat. Il indique que les candidatures s'effectuent de manière dématérialisée et que celles-ci doivent être déposées avant le 30 novembre. L'examen des propositions se fait avec l'aide d'un bureau d'étude pour un montant d'environ 3 500 € compris dans la dépense d'investissement. Celui-ci justifie son utilité par la complexité des travaux et des normes dans le secteur de l'eau, par la nécessité d'adapter le cahier des charges aux exigences de la modernisation et par son acuité d'analyse.

-Monsieur le Premier Adjoint au Maire fait ensuite le point sur l'avancement des travaux d'aménagement centraux. Il précise une bien meilleure tournure des événements en fin de chantier qu'au début, notamment vis-à-vis de la qualité des prestations. Les travaux arrivent à leur terme, la réception étant prévue le 26 novembre. Il reste la mise en souterrain des réseaux téléphoniques prévus en janvier prochain, ainsi qu'une partie de trottoir non enrobé, pour faciliter l'installation du réseau et d'une armoire relais pour la fibre optique en 2021. Celui-ci sera goudronnée à l'issue de ces travaux. Enfin, il conclut en précisant que les dépenses supplémentaires liées au projet sont restées faibles et que le budget global a été respecté.

-Monsieur le Premier Adjoint au Maire indique que la fin des travaux du parvis de l'église permettra une réouverture au public de celle-ci le 28 novembre dans les limites fixées par le gouvernement.

-Il mentionne également le changement de la citerne de gaz de l'école, par suite du changement de prestataire. En effet, la renégociation récente des tarifs du gaz a conduit à faire baisser fortement le prix à la tonne, qui couplé aux travaux d'isolation devraient permettre une baisse significative des dépenses de chauffage de l'école.

-Mme Alexandra BARRÉ a tenu à revenir sur le déroulement particulier de la cérémonie du 11 Novembre dernier qui, malgré l'absence des anciens combattants et du public due à la crise sanitaire, a été empreint de solennité et de recueillement.

-Mme Marie-Hélène PLAVÉRET a également fait part de la vigilance des élus vis-à-vis des personnes vulnérables et a appelé les personnes à risque à se faire connaître auprès de la mairie si ce n'est déjà fait afin de permettre, entre autres, la mise à jour du plan communal de sauvegarde.

*La séance est levée à 21h15*

Fait à Cruet, le

Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Pour le Maire empêché, le Premier Adjoint, M. Guillaume CLONIET